

La politique fait son entrée dans les gares

Un jugement du Tribunal fédéral oblige les CFF à autoriser les tracts politiques

Désormais, les actions à caractère politique seront en principe autorisées dans les gares. C'est une plainte de l'Association contre les usines d'animaux (VgT) qui a ouvert la brèche. En juin 2010, le président du VgT, Erwin Kessler, avait demandé aux CFF d'autoriser la distribution, dans une gare, de flyers rendant attentif à la maltraitance d'animaux en lien avec la production de botox. Les CFF ont refusé, arguant que leur règlement interdit les actions politiques sur leur terrain. Erwin Kessler s'est alors adressé au Tribunal administratif fédéral (TAF). Celui-ci a gelé la procédure dans l'at-

tente d'un verdict du Tribunal fédéral dans un cas similaire.

En l'occurrence, il s'agissait d'une affiche pro-palestinienne critique à l'égard d'Israël que les CFF ne toléraient pas en gare de Zurich. Or, il y a un mois, le TF a annulé le veto des CFF, jugeant qu'il ne respecte pas la liberté d'expression garantie par la Constitution. Des affiches évoquant des thèmes chauds de la politique suisse sont souvent placardées dans les gares. Dans ce contexte, soulignait le TF, une interdiction qui ne viserait que les affiches abordant les thèmes de politique internationale constituerait une inégalité de traitement.

Les CFF ont réagi et donné leur feu vert à VgT. L'entreprise adapte son règlement et permettra dorénavant en principe la distribution de tracts politiques. **ATS**